

RELEVE DE DECISIONS

Conseil Communautaire du 28 septembre 2017

Présents :

Le 28 septembre 2017, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 21 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO

• ARCINS: M. GANELON, M. AMBROSINO • ARSAC: M. DUBO, Mme DUCOURTIOUX, M. HAUTIER • CUSSAC FORT MEDOC: M. FEDIEU, Mme SEGUIN, M. MARTIN • LABARDE: M. FONMARTY, M. PILONORD • LAMARQUE: M. SAINT-MARTIN • LUDON MEDOC: M. DUCAMP, Mme VALLIER, M. HEBRARD, Mme MARCATO, M. DE ZEN • MACAU: Mme COLMONT-DIGNEAU, M. LALANNE, Mme SAVIN de LARCLAUSE, M. DELHOMME • MARGAUX-CANTENAC: M. BERNIARD, M. DEGAS, Mme MARTIN, M. BRUNO, Mme OUVRARD • LE PIAN MEDOC: M. MAU, Mme BEZAC, M. PAGNAC, Mme BENTEJAC, Mme JEGOU, M. DECAUDIN • SOUSSANS: M. GINESTET, Mme MAURIN

Absents excusés :

Mme HENRIEY pouvoir à Mme DUCOURTIOUX, Mme GUYON pouvoir à M. SAINT-MARTIN, M. SICHEL, M. VELLA pouvoir à M. MAU, M. KLOTZ, M. RAPAU

Secrétaire de séance : M. DF 7FN Conseillers en exercice : 39 Présents : 33

Votants: 36

Modification des statuts n°2 – Décision [Retrait de la délibération à l'unanimité]

Administration Générale

Rapporteur: Gérard DUBO

2017-2809-70 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 juin 2017 - Adoption [Adoption à l'unanimité]

2017-2809-71 Installation de conseillers communautaires

Pour faire suite à l'élection municipale de Ludon, il convient d'installer les nouveaux conseillers communautaires.

2017-2809-72 Création et composition des groupes de travail - Modification [Adoption à l'unanimité]

Pour faire suite à l'élection municipale de Ludon, il est proposé de modifier sa représentation au sein des groupes de travail. Il est également proposé une modification de la représentation de la commune de Soussans au sein du groupe de travail « Développement et promotion touristique/Projets communautaires ».

2017-2809-73 Syndicat Mixte Pays Médoc – Modification des Statuts et désignation des délégués [Adoption à l'unanimité]

Il est proposé d'approuver les nouveaux statuts du Pays Médoc et de porter le nombre de représentants titulaires de la CdC à 8 et le nombre de délégués suppléants à 4, afin de tenir compte des fusions d'EPCI au 1 er janvier 2017.

2017-2809-74 Rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]

2017-2809-75 Rapport d'activité 2016 du Syndicat Mixte Pays Médoc – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]

2017-2809-76 Représentation de la Communauté de Communes au sein du SYSDAU – Désignation des membres [Adoption à l'unanimité] Vu la modification de la composition du Conseil Communautaire, la CdC doit modifier ses représentants au sein du SYSDAU.

2017-2809-77 Portage des repas – Augmentation du tarif [Adoption à l'unanimité]

Compte tenu de la hausse du prix d'achat du repas au prestataire, il est proposé d'augmenter le tarif réglé par les administrés.

Urbanisme/Développement économique/Equipement touristique

Rapporteur : Didier MAU

2017-2809-78 Acquisition d'une parcelle à la commune d'Arsac – Décision [Adoption à l'unanimité]

Pour faire suite aux perspectives de développement du site de la déchetterie d'Arsac, compétence de la CdC, la commune sollicite la CdC afin de lui céder les parcelles cadastrées AS 131 lieu-dit La grande Passe, zone NC, pour une superficie de 4 148 m2. Il est précisé que cette acquisition se réalisera à titre gratuit.

2017-2809-79 Contrat de ruralité – Décision [Adoption à l'unanimité]

Vu la délibération 2017-2906-47 du 29 juin 2017 de la CdC relative à la mise en place d'un contrat de ruralité, il est proposé d'approuvé le contenu du contrat de ruralité, ainsi que la convention financière qui l'accompagne et qui devra être mise à jour tous les ans.

Finances/Évaluation des charges/Nouveaux transferts/CAO/Ressources Humaines

Rapporteur : Gérard DUBO

2017-2809-80 Création d'un budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – Approbation [Adoption à l'unanimité]

L'arrêté préfectoral du 7 avril 2017 a modifié les statuts de la CdC afin notamment d'étendre ses compétences supplémentaires à la GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018. Afin d'identifier budgétairement les coûts et ressources du service GEMAPI, il est souhaitable de créer un budget annexe au budget principal.

2017-2809-81 Institution de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Conformément à la loi « NOTRe », et à l'arrêté préfectoral du 7 avril 2017 modifiant les statuts de la CdC, cette dernière sera compétente au 1^{er} janvier 2018 en matière de GEMAPI. Le financement de cette nouvelle compétence peut être assuré par une taxe facultative instituée et perçue par l'EPCI à fiscalité propre compétent dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant. Ces derniers doivent délibérer du bien-fondé de la taxe tous les ans, avant le 1^{er} octobre de l'année N-1 pour une application en année N.

2017-2809-82 Création d'un budget annexe Assainissement collectif – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Par arrêté préfectoral du 7 avril 2017 les statuts de la CdC ont été modifiés afin d'étendre ses compétences supplémentaires à l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018. Le principe d'équilibre budgétaire prévoit que tout service public industriel et commercial requiert que sa gestion soit individualisée au sein d'un budget annexe au budget principal de l'autorité gestionnaire. Il s'agit de pouvoir identifier les coûts et ressources dudit service. La CdC doit donc se doter d'un budget annexe pour gérer la compétence assainissement collectif.

2017-2809-83 Création d'un budget annexe Assainissement non collectif – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Par arrêté préfectoral du 7 avril 2017 les statuts de la CdC ont été modifiés afin d'étendre ses compétences supplémentaires à l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018. Le principe d'équilibre budgétaire prévoit que tout service public industriel et commercial requiert que sa gestion soit individualisée au sein d'un budget annexe au budget principal de l'autorité gestionnaire. Il s'agit de pouvoir identifier les coûts et ressources dudit service. La CdC doit donc se doter d'un budget annexe pour gérer la compétence assainissement non collectif.

2017-2809-84 Création d'un budget annexe Eau potable – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Par arrêté préfectoral du 7 avril 2017 les statuts de la CdC ont été modifiés afin d'étendre ses compétences supplémentaires à l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018. Le principe d'équilibre budgétaire prévoit que tout service public industriel et commercial requiert que sa gestion soit individualisée au sein d'un budget annexe au budget principal de l'autorité gestionnaire. Il s'agit de pouvoir identifier les coûts et ressources dudit service. La CdC doit donc se doter d'un budget annexe pour gérer la compétence eau potable.

2017-2809-85 Compétences Eau, Assainissement collectif, Assainissement non collectif et GEMAPI – Lancement des consultations nécessaires à la prise de compétences – Autorisation [Adoption à l'unanimité]

La CdC sera compétente en matière d'eau potable, d'assainissement collectif, d'assainissement non collectif et GEMAPI au 1^{er} janvier 2018. Afin de préparer au mieux cette prise de compétences et ainsi permettre des prestations opérationnelles au 1^{er} janvier 2018, il est nécessaire de lancer les consultations correspondantes en amont. De ce fait, il est proposé d'autoriser le Président à lancer les consultations nécessaires à la prise de compétences sus citées.

2017-2809-86 Compétences Eau potable, Assainissement collectif, Assainissement non collectif, Gestion des eaux pluviales urbaines, Défense Incendie, GEMAPI – Avenants de transferts aux contrats nécessaires à l'exercice des nouvelles compétences – Autorisation de signer [Adoption à l'unanimité]

Afin de préparer au mieux la prise de compétence et permettre la continuité de l'exercice, il est nécessaire d'anticiper la signature des avenants de transfert pour les contrats en cours pour lesquels les échéances vont au-delà du 31/12/2017. Ainsi, il est proposé d'autoriser le Président à signer tous avenants de transfert aux contrats en cours, avenant dont le seul objet est d'acter le changement d'autorité gestionnaire.

2017-2809-87 Télétransmission des actes - Avenant n°1 à la convention initiale - Autorisation de signer [Adoption à l'unanimité]

Il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention initiale signée avec la Préfecture de Gironde, afin de dématérialiser l'ensemble des décisions budgétaires (comptes administratifs, budgets primitifs, budgets annexes, et décisions modificatives).

2017-2809-88 Convention de location d'un immeuble, siège de la Communauté de Communes, appartenant à la Commune d'Arsac - Avenant n°1 – Délégation de signature et autorisation de signer [Adoption à l'unanimité]

Par délibération du 10 mars 2005, le Président a été autorisé à signer, avec la commune d'Arsac, une convention de location d'un immeuble destiné à accueillir les locaux nécessaires à son fonctionnement. A la demande de la Trésorerie, il convient d'actualiser cette convention en précisant que le Président a délégation pour signer cette dernière par délibération 2014-1704-21 du 17 avril 2014.

2017-2809-89 Indemnité forfaitaire pour frais de représentation – Emploi fonctionnel de directeur général des services - Modification Pour faire suite aux remarques de la Trésorerie, il s'agit de préciser le montant forfaitaire de l'indemnité pour frais de représentation instituée par la délibération du 09/12/2004.

2017-2809-90 Tableau des effectifs – Modification [Adoption à l'unanimité]

Il vous est proposé de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte des avancements de grades de l'année 2017, de l'ouverture et de la fermeture de postes suite à recrutement et mutation.

Développement et promotion touristique/Projets communautaires

Rapporteur : Chrystel COLMONT

2017-2809-91 Taxe de séjour – Modification des tarifs – Décision [Adoption à l'unanimité]

Le législateur ayant précisé les catégories d'hébergement et prévu une revalorisation annuelle des limites tarifaires du barème, la CdC doit modifier les tarifs de la taxe de séjour.

Aménagement du territoire/Patrimoine

Rapporteur : Claude BERNIARD

2017-2809-92 Cession du ponton situé à Cussac Fort Médoc – Modification des modalités [Adoption à l'unanimité]

Des travaux de mise en place de bollards à terre ont induit un coût nécessitant de modifier les modalités de cession de l'ouvrage à la commune de Cussac Fort Médoc.

Environnement

Rapporteur : Dominique SAINT-MARTIN

2017-2809-93 Engagement dans un processus visant à la création d'une Société Publique Locale (SPL) pour le transport, le transit et le tri des déchets recyclables [Adoption à l'unanimité]

Dans la perspective de l'extension des consignes de tri, il a été confirmé que la mise en place d'une coopération entre collectivités, pour la création d'un centre de tri départemental commun, permet de conjuguer la maîtrise des coûts, la maîtrise du calendrier et la préservation des emplois locaux. Au regard de ces enjeux, il est proposé d'engager la CdC dans un processus visant à la création d'une SPL pour le transport, le transit et le tri des déchets recyclables.

2017-2809-94 Modification du système d'accès en déchèteries - Mise à jour du règlement intérieur, nouvelles conditions financières et conventions d'accès, date de mise en application [Adoption à l'unanimité]

Dans le cadre du projet de rénovation et sécurisation des déchèteries, la CdC va mettre en place, en 2018, un système de contrôle d'accès informatisé de ses sites, qui nécessite de redéfinir certaines conditions et modalités d'accès techniques et financières contenues dans le règlement intérieur actuel. Dans le cadre de l'évolution et optimisation du service, certains articles de ce règlement nécessitent également d'être réactualisés.

Petite Enfance/Jeunesse

Rapporteur : Dominique FEDIEU

2017-2809-95 Mise à disposition d'un terrain sur la commune de Macau pour accueillir les activités périscolaires et extrascolaires et le Relais Assistants Maternels [Adoption à l'unanimité]

Afin de permettre un accueil de qualité face à des locaux devenus inadaptés sur la commune de Macau, il est proposé que celle-ci mette à disposition à titre gratuit 1 terrain nu, viabilisé, permettant l'installation par la CdC de bâtiments modulaires d'une surface minimum de 300 m2, pour un coût total estimé à 400 000 €.

2017-2809-96 Modification des tarifs des activités périscolaires et extrascolaires [Adoption à l'unanimité]

Afin d'améliorer la prise en compte des spécificités et besoins des familles, dans le cadre de la modification des rythmes scolaires, et de prendre en compte les cas particuliers des familles qui fournissent le repas de leur enfant dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), il est proposé de modifier les grilles tarifaires des activités périscolaires et extrascolaires à compter du 6 novembre 2017.

Cohésion sociale/Schéma de mutualisation des services

Rapporteur : Matthieu FONMARTY

2017-2809-97 Convention de mandat – Gestion administrative de la procédure d'Accords-Cadres – Autorisation de signature [Adoption à l'unanimité]

Afin de clarifier la procédure de mutualisation des achats de fournitures administratives, il est proposé de préciser la délibération n°2016-2909-78 et la convention de mandat qui s'y rattache.

Agriculture et Développement durable

Rapporteur : Vincent GINESTET

2017-2809-98 Réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle de la Communauté de Communes et d'engagement d'une mission climat-air-énergie au syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU) [Adoption à l'unanimité]

Le PCAET est un document cadre de la politique énergétique et climatique ainsi qu'un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Afin de préparer son écriture, il est proposé de confier une mission climat-air-énergie au Sysdau dans le cadre de l'élaboration du PCAET.